



CATÉGORIE DES BACHELIERS	RÉCOMPENSES
SANS MENTION	50,00 €
MENTION ASSEZ BIEN	70,00 €
MENTION BIEN	100,00 €
MENTION TRÈS BIEN	200,00 €

Le budget prévisionnel se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
Chèques cadeaux	13 000,00 €	Demande de sponsoring pour la remise de récompenses
Achat de guides étudiants	3 200,00 €	
Achat de cadeaux	1 340,00 €	-
Animations	1 000,00 €	-
Achats de pochettes cadeaux	200,00 €	-
Collation	2 000,00 €	Prise en charge par le service Protocole
Régie artistique et sonorisation	1 500,00 €	Prise en charge par le service Culturel
<u>TOTAL</u>	22 240,00 €	-

Le Maire propose au Conseil municipal d'allouer la somme de vingt-deux mille deux cent quarante euros (22 240,00 €) pour récompenser les nouveaux bacheliers de la ville.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance de valoriser la réussite scolaire des jeunes bacheliers, en reconnaissance de leurs efforts et de leur engagement tout au long de leur parcours éducatif ;

Considérant la volonté de la commune d'encourager l'excellence et de soutenir l'ambition des jeunes dans la poursuite de leurs études ou de leur insertion professionnelle ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE



ARTICLE 1 : D'attribuer un budget prévisionnel de vingt-deux mille deux cent quarante euros (22 240,00 €) pour l'organisation de la cérémonie de récompenses aux nouveaux bacheliers de la ville.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

